

leurs efforts dans ce domaine et pour avoir bien voulu accepter de partager la responsabilité dans la double lutte contre l'inflation et le chômage. Pour le moins, dans certains cas, cela a exigé d'elles des décisions politiques extrêmement difficiles, prises dans des circonstances pénibles.

Mais ce qui inquiète beaucoup les Canadiens, c'est de voir dans quelle mesure les efforts budgétaires des provinces ont été rendus encore plus pénibles par les actes irresponsables du gouvernement fédéral actuel. Un bref coup d'œil sur certains exposés budgétaires des trésoriers des provinces, le printemps dernier, suffit à convaincre n'importe qui que le processus de la consultation et de la collaboration fédérales-provinciales n'est pas tout à fait aussi harmonieux que le ministre des Finances souriant aimerait nous le faire croire. Du moins, il a souri lorsqu'il en a parlé; aussi bien sourire, je suppose.

Le gouvernement fédéral semble se croire au-dessus de ces exigences. L'exemple le plus flagrant de la mauvaise volonté du gouvernement fédéral de respecter l'esprit, sinon la lettre, des accords et ententes avec les provinces, on le trouve dans l'établissement de l'impôt rétrograde de progrès social, de façon à en exclure le partage. Cette mesure fiscale est regrettable, d'abord parce que rétrograde, ensuite parce qu'elle prive carrément les provinces à court de fonds de leur part normale des recettes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Cette initiative fédérale a été violemment critiquée, et à juste titre, dans presque tous les budgets provinciaux présentés ce printemps. C'est déjà une chose grave que de priver les provinces de revenus légitimes, mais le véritable danger dans tout cela, c'est que ces initiatives arbitraires du gouvernement fédéral vont anéantir les normes reconnues de franc jeu, fondement véritable des obligations nées d'ententes entre des gouvernements qui sont tous souverains dans la sphère qui leur est propre. Le ministre des Finances du Nouveau-Brunswick, M. DesBrisay, a bien laissé voir le danger que cela représentait lorsqu'il a dit de l'impôt de progrès social—et ces mots sont sûrement profondément gravés dans l'esprit du ministre des Finances:

La réponse du gouvernement d'Ottawa, c'est que chacune des provinces doit établir ses propres... politiques fiscales, dans le cadre des ententes fédérales-provinciales actuelles.

J'ai le regret de dire... qu'en raison des initiatives subséquentes du gouvernement fédéral, il sera extrêmement difficile aux provinces, selon nous, de suivre ce conseil.

Je n'ai pas besoin de décrire plus clairement aux députés ce qui se produirait inévitablement si, à cause des initiatives fédérales, ce sentiment devait se généraliser.

[L'hon. M. Stanfield.]

Cependant, la chose la plus inquiétante pour l'avenir des relations fédérales-provinciales est le fait que l'impôt de progrès social n'est que l'exemple le plus évident de l'attitude générale du gouvernement actuel. On constate que le ministre et le gouvernement envisagent la consultation et la collaboration comme un processus à sens unique: les provinces doivent s'accommoder des décisions unilatérales du gouvernement fédéral. Pareille attitude ne peut que renforcer la méfiance dans les capitales provinciales de notre pays.

Quiconque lit les discours budgétaires des provinces y verra quantité de preuves de la déception des provinces à l'égard de l'attitude fédérale. Par exemple, les incertitudes et les bouleversements engendrés par ce genre de menace unilatérale brandie par le ministre à propos d'importants programmes à frais partagés ont été vivement dénoncés. Au cas où l'on croirait que je fais allusion à ceux dont les idées politiques sont arrêtées, je voudrais mentionner brièvement une déclaration du trésorier provincial de la Saskatchewan. M. Steuart a fait la remarque suivante, qui constitue une affirmation très grave:

Je suis convaincu que notre unité nationale exige plus d'intégrité qu'on en témoigne dans les négociations fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Je n'aimerais pas m'entendre dire cela si j'étais ministre des Finances, en particulier par quelqu'un que je considère comme un ami. Monsieur Steuart a prétendu «qu'Ottawa semble parfois essayer de nous donner le change».

• (4.10 p.m.)

Une voix: C'est honteux.

Une voix: C'est révoltant.

L'hon. M. Stanfield: L'Ontario et les autres provinces s'inquiètent du manque de consultation et de collaboration à l'égard de la réforme fiscale, et je pourrais citer les paroles du trésorier provincial de l'Ontario.

C'est à l'administration fédérale elle-même d'étudier le sens de ses sermons sur la nécessité d'entretenir une consultation et une collaboration étroites et constantes entre les deux niveaux de gouvernement. La vraie consultation exige la réciprocité, au lieu de la conduite désinvolte du ministre des Finances (M. Benson), dans le passé. Il est inconcevable qu'un ministre aille dire aux provinces: «Retournez chez vous et si vous avez besoin d'argent, prélevez vos propres impôts», tout en appliquant des politiques qui, en fait, forcent les provinces à dépenser plus.